



CHARTRE ETHIQUE

Ins 5-2.01

2/6/2021

Page 1 sur 2

Cette Charte éthique définit les principes et les valeurs auxquels Guyot Jacquand et ses salariés adhèrent.

L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et la concurrence déloyale sont des valeurs fondamentales de Guyot Jacquand.

La présente Charte s'applique à tous les salariés de Guyot Jacquand, et à toutes les personnes auxquelles Guyot Jacquand est associé (clients, fournisseurs, prestataires de services, sous traitants, etc).

Cette Charte vise également à renforcer la confiance de clients de Guyot Jacquand.

Chaque salarié se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et responsabilités, les règles décrites ci après.

En cas de non respect de cette Charte, les salariés s'exposent à des mesures disciplinaires.

1. CONFORMITE A LA LEGISLATION

Guyot Jacquand s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur.

2. RESPECT DES PERSONNES

La gestion des ressources humaines est fondée sur la confiance et le respect mutuels. Notre gestion des ressources humaines est équitable et conforme aux lois. Elle exclut notamment toute discrimination. Toute pression, ou harcèlement à caractère moral ou sexuel est interdit.

Garantir la sécurité des salariés est un devoir permanent.

Guyot Jacquand n'a recours à aucune forme de travail forcé et s'interdit le travail des enfants.

Guyot Jacquand respecte la vie privée de ses salariés.

3. CONCURRENCE DELOYALE

Guyot Jacquand veille à respecter les règles de la concurrence, afin que celle-ci soit loyale et équitable. Guyot Jacquand refuse les pratiques concurrentielles et commerciales déloyales, notamment toute entente avec des concurrents.

4. RELATIONS AVEC CLIENTS , FOURNISSEURS, et AUTRES PRESTATAIRES

Guyot Jacquand entretient avec ses clients, fournisseurs, et autres prestataires, des relations d'équité et d'honnêteté. Les services fournis par Guyot Jacquand respectent les normes en vigueur relative à la sécurité, la santé, et l'environnement.

5. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Guyot Jacquand respecte les lois concernant la lutte contre la corruption.

6. CONFLITS D'INTERETS

Toute décision de Guyot Jacquand est prise de manière objective, sans aucune considération personnelle.



CHARTRE ETHIQUE

Ins 5-2.01

2/6/2021

Page 2 sur 2

7. CONFIDENTIALITE

Guyot Jacquand et ses salariés sont tenus de ne pas divulguer à des sources extérieures les informations confidentielles concernant les clients, les produits, les fournisseurs, et prestataires de services. Cette obligation vaut même après le départ du salarié de GUYOT JACQUAND, ou l'arrêt d'activité commerciale avec la société extérieure concernée.

8. INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Guyot Jacquand s'engage à fournir des éléments comptables et financiers, exacts et transparents. Les documents comptables et financiers sont conformes aux principes comptables en vigueur.

9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Guyot Jacquand s'engage à préserver les ressources naturelles et énergétiques, à réduire la production de déchets, et à ne pas rejeter de matières nocives dans l'air et dans l'eau. Ceci implique le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

10. MISE EN ŒUVRE

Guyot Jacquand et ses salariés sont tenus de se comporter conformément à cette charte éthique. Les dirigeants de Guyot Jacquand se doivent de montrer l'exemple.

Chaque salarié pourra s'adresser à la Direction de Guyot Jacquand pour toute interrogation concernant la présente Charte.

Chaque salarié devra communiquer sans délai à sa hiérarchie toute infraction légale ou tout manquement à cette présente Charte. Ces communications doivent être de bonne foi et seront traitées par la Direction avec le plus grand sérieux. Les auteurs de ces communications ne feront l'objet d'aucune mesure de représailles ou menace, ni d'aucun harcèlement, et leur identité sera tenue secrète dans les limites autorisées par la loi.

Nos partenaires commerciaux sont informés de cette Charte éthique. Ils devront se comporter, eux aussi, de manière équitable, intègre, et loyale, sauf à ne plus commercer avec Guyot Jacquand.

Cette présente Charte éthique complète le règlement intérieur en vigueur chez Guyot Jacquand.

Fait à Pimorin le 2 juin 2021

Valérie Jacquand
PDG

Charte intégrée au Manuel Qualité, au Livret d'Accueil, et affichée sur panneau affichage